

L'Association des cadres des transports publics est déçue par l'interruption des négociations sur les mesures d'économie de personnel exigées par les CFF. Le recours à l'arbitrage par les CFF ne facilite pas non plus les choses. Nous nous attendons à plus de cohésion en ces temps difficiles, mais nous restons disposés à négocier.

Négociations sur les mesures d'économie de personnel pour les employés des CFF interrompues

Le 16 décembre 2020 a eu lieu le 9^e cycle de négociations sur les mesures de réduction des coûts liés au personnel des CFF. Les attentes étaient très différentes au début, et les partenaires sociaux n'ont guère pu parvenir à un accord au cours des négociations. Les négociations ont été ajournées et les CFF ont demandé un arbitrage à titre de mesure de précaution. L'Association des cadres ACTP reste disposée à négocier.

C'est un paquet complexe que les CFF ont invité à négocier ses partenaires sociaux, l'ACTP, le VSLF, le SEV et transfair: Ils s'attendent à ce que les employés contribuent aux pertes des CFF liées au coronavirus en 2020. L'ACTP, en tant que partenaire social responsable, reste prête à négocier le principe d'une contribution requise des employés.

Les exigences des CFF sont encore en cours de négociation: Annulation de l'augmentation salariale unique ELA, réduction des augmentations salariales individuelles ILE, annulation de la promotion accélérée dans le tiers inférieur de la fourchette salariale, ainsi que la renonciation à deux jours de vacances (ou équivalent de temps). Ces revendications sont valables pour l'année 2021 et touchent financièrement les cadres et les employés dans l'avancement des salaires.

L'ACTP, en tant que représentante des salariés couverts par la CCT, s'est déclarée prête à faire des concessions –au vu des pertes semestrielles des CFF de 479 millions de francs enregistrées jusqu'à présent– mais a exigé au moins une augmentation individuelle des salaires les plus bas.

Négociations interrompues

Les deux parties ont maintenu leurs offres d'entrée. Les divergences sont restées importantes, et les discussions ont été interrompues. Une date pour la poursuite des pourparlers est encore ouverte.

Les CFF font appel à la cour d'arbitrage

Les CFF ont fait appel à la cour d'arbitrage le 15.12.2020, à titre de mesure de précaution.